



Saillon, le 14 mars 2020

COMMUNIQUE : Coronavirus no 2

Communiqué commun pour les écoles primaires – Tapagoilles – Parents d'accueil concernant le service minimum d'accueil et la scolarisation des enfants.

Conformément aux décisions du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat Valaisan, les établissements scolaires ainsi que les structures d'accueil pour la petite enfance seront fermés dès le lundi 16 mars jusqu'au 30 avril 2020.

Un service minimum en structures d'accueil (Les Tapagoilles : nurserie, crèche et UAPE / Parents d'accueil) et à l'école obligatoire sera **UNIQUEMENT** assuré pour accueillir les enfants des personnes devant impérativement travailler : **service de la santé, sécurité publique, institutions d'éducation spécialisée.**

Afin d'organiser de manière optimale cette prise en charge exceptionnelle :

Le formulaire annexé doit nous être retourné par e-mail à info@saillon.ch ou physiquement dans la boîte aux lettres de la Commune de Saillon (Rue du Bourg 19) pour le **dimanche 15 mars 2020 à 14h00**. Passé ce délai, aucune prise en charge ne pourra être planifiée.

Durant cette période, les élèves ne sont pas en congé et doivent demeurer à la maison selon les horaires de classe habituels, sous la responsabilité des parents. Ils doivent éviter les rassemblements dans des endroits clos ou publics fréquentés, ainsi que les activités de loisirs en groupe. En particulier, les contacts physiques proches avec des personnes vulnérables doivent être impérativement évités.

En début de semaine prochaine, les titulaires prendront rapidement contact avec les familles afin de préciser l'organisation établie. Des activités scolaires seront transmises aux enfants par leurs soins.

Par la suite, les familles resteront en contact avec l'école par l'intermédiaire des titulaires de classes. La direction des écoles reste à disposition pour toute information complémentaire au 027 744 32 60. Pour les Tapagoilles 027 744 44 10 et Parents d'accueil 027 744 44 12.

La situation exceptionnelle dans laquelle nous nous trouvons impose le respect strict des mesures déterminées par la Confédération et le canton du Valais. Il est important de se tenir informés en consultant régulièrement le site Internet de l'Etat du Valais : www.vs.ch/covid-19. Une collaboration active et une attitude responsable de chacune et chacun est indispensable pour que les mesures de lutte contre le coronavirus puissent atteindre leurs objectifs.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Président
Charles-Henri Thurre

Administration communale



Le Secrétaire
Boris Clerc